

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers :** L'an deux mil vingt-trois le treize décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

en exercice : 9  
présents : 7  
votants : 8

Date de la convocation : 8 décembre 2023

**Présents :** Monsieur Damien PRELY, Monsieur Alain LE BLEVEC, Monsieur Dominique LACOFFRETTE, Madame Béatrice DAVOUST, Madame Aurélie CHABROUX, et Monsieur Cédric CHABROUX

**Absent :** Monsieur Cédric PATRIGEON

**Absent(s)-excusé(s) :** Monsieur Erwan LE BLEVEC

**Pouvoirs :** Monsieur Erwan LE BLEVEC à Monsieur Alain LE BLEVEC

Monsieur Cédric CHABROUX a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**23/ RÉVISION DES TARIFS DU CENTRE SOCIO-CULTUREL AU 01/01/2024**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des membres du Conseil Municipal les tarifs de location du Centre Socio-Culturel votés et applicables depuis du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas modifier les tarifs pour 2024, ci-dessous présentés :

Grande salle		TARIFS	
		ETE (à/p du 15/04)	HIVER (à/p du 15/10)
WEEK-END	COMMUNE	245 €	285 €
	HORS COMMUNE	335 €	375 €
	ASS. COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
	ASS. HORS COMMUNE	245 €	285 €
<b>Petite salle</b>		<b>TARIFS</b>	
		ETE (à/p du 15/04)	HIVER (à/p du 15/10)
WEEK-END	COMMUNE	130 €	170 €
	HORS COMMUNE	170 €	195 €
	ASS. COMMUNE	GRATUIT	GRATUIT
	ASS. HORS COMMUNE	50 €	70 €

Acte publié le : 14/12/2022

Mode de publication : Site Internet [www.cheryvenberry.fr](http://www.cheryvenberry.fr)

Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022

Accusé de réception en préfecture  
018-211800644-20231213-D23-2023-DE  
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Option chauffage hiver : 40 € (voté le 30/06/2022)

Option chauffage été : 40 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal :

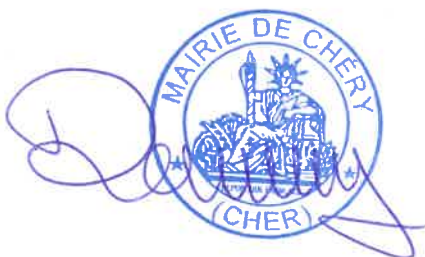
- **Décide** de fixer les tarifs 2024 come proposés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Damien PRELY

Le Secrétaire de Séance, Cédric CHABROUX



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Chabroux', written in a cursive style. It is positioned to the right of the official seal.

Acte publié le : 14/12/2022

Mode de publication : Site Internet [www.chervenberry.fr](http://www.chervenberry.fr)

Transmis au contrôle de légalité le : 14/12/2022

Accusé de réception en préfecture  
018-211800644-20231213-D23-2023-DE  
Date de réception préfecture : 21/12/2023